Département de la Sarthe
COMPETENCE GEMAPI

04/07/2016

« GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Eléments de contexte

- Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 : création d'une compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Protection contre les inondations), à mettre en œuvre au 1er janvier 2018

- Choix, en Sarthe, de confier la réflexion à la CDCI, et de mandater un groupe de travail issu de cette commission (secrétariat : DIRCOL, DDT)

- 4 réunions du groupe de travail entre juillet 2015 et janvier 2016 – Présentation des conclusions en CDCI le 22 avril 2016

Eléments de contexte

- En parallèle : réflexions initiées au niveau des SAGE (identification des enjeux)

- Présentation des réflexions SAGE, et des conclusions et propositions du groupe de travail CDCI devant les communautés de communes et syndicats, par bassins versants :

  - Huisne : Montfort le Genois, 21 juin
  - Sarthe amont : Coulombiers, 29 juin
  - Loir : Mayet, 30 juin
  - Sarthe aval : Malicorne, 4 juillet

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Sommaire

- Rappel Réglementaire

- État des lieux en Sarthe

- Diagnostic du bassin de la Sarthe aval /enjeux

-État des lieux du bassin versant de la Sarthe aval /constats

- propositions d'organisations

- Suite / échéancier

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Rappel réglementaire 1/2

Compétences obligatoires GEMAPI = GEMA+ PI
transfert aux EPCI-FP **au 01/01/2018**

- Possibilités de transferts ou délégation de compétence à **des syndicats mixtes (**tout ou partie des compétences et/ou de territoire)

→ regroupement des Communautés de Communes au sein de syndicats

- Possibilité de dérogation jusqu'au **1er janvier 2020** pour les syndicats existants

04/07/2016

GEMA

(1°) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

(2°) Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

(8°) Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

PI

(5°) défense contre les inondations

Rappel réglementaire 2/2

Compétences facultatives

(4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion

(9°) Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile

(10°) Exploitation, entretien et aménagement des ouvrages hydrauliques existants

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

<u>Maintien de certaines compétences :</u>

- Pouvoir de police du maire (L2212-2 CGCT)

- Police de la salubrité des cours d'eau (L2213-29 à 2213-31 CGCT)

- Police de la conservation des cours d'eau (L215-12 CE)

- Droits d'usage et obligation d'entretien régulier des cours d'eau pour les propriétaires riverains (L215-14 CE)

État des lieux en Sarthe

Sarthe en partie organisée pour l'aménagement de rivières
Traitements ponctuels des problèmes d'inondations par les collectivités

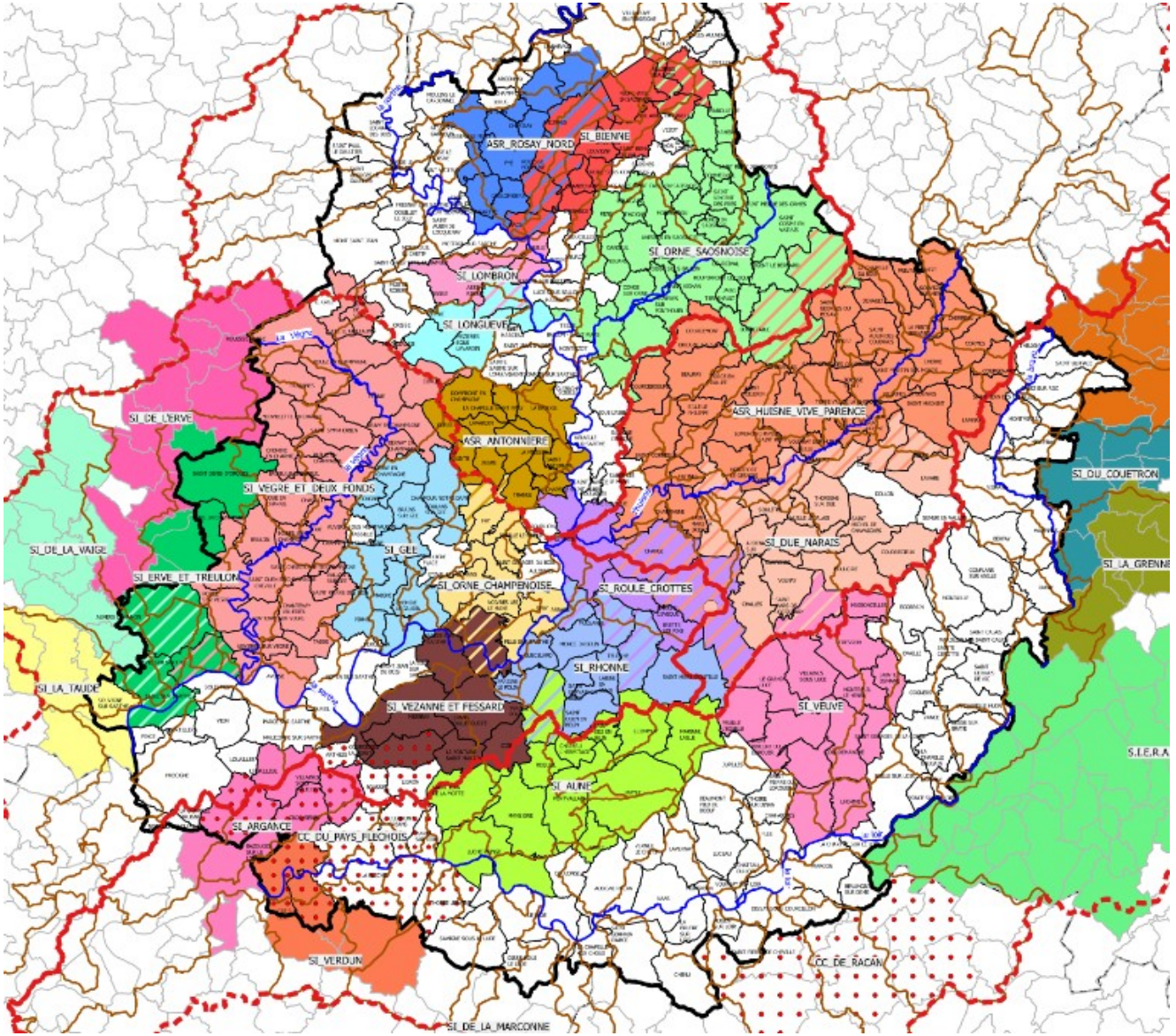

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

04/07/2016

Diagnostic du bassin de la Sarthe aval
Enjeux

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

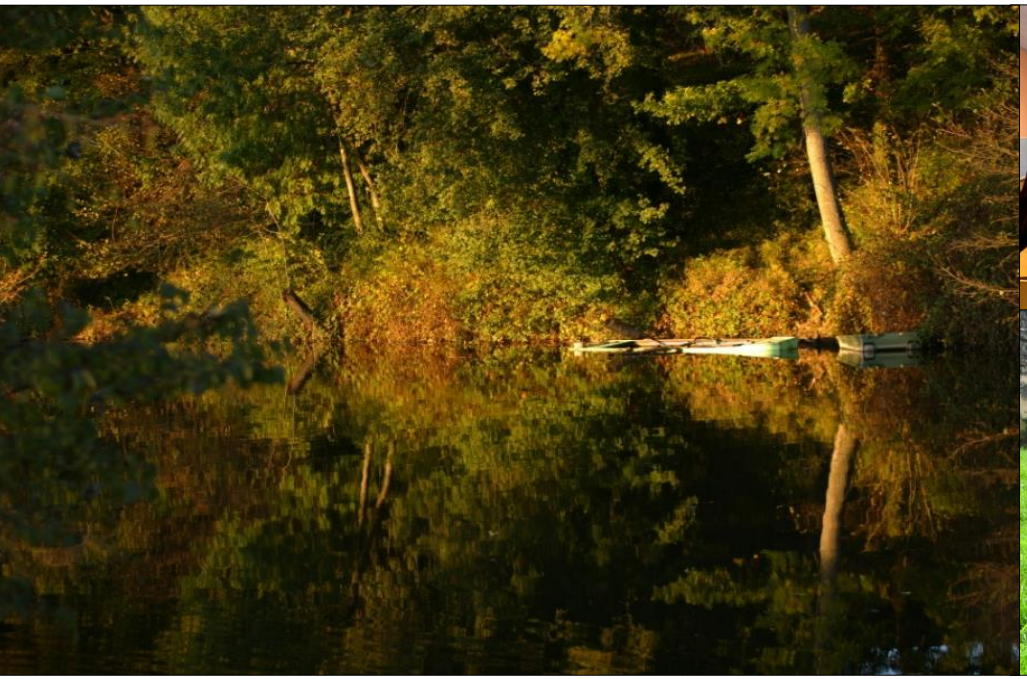

Réunion GEMAPI

Lundi 4 juillet 2016 / Malicorne/Sarthe

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Localisation

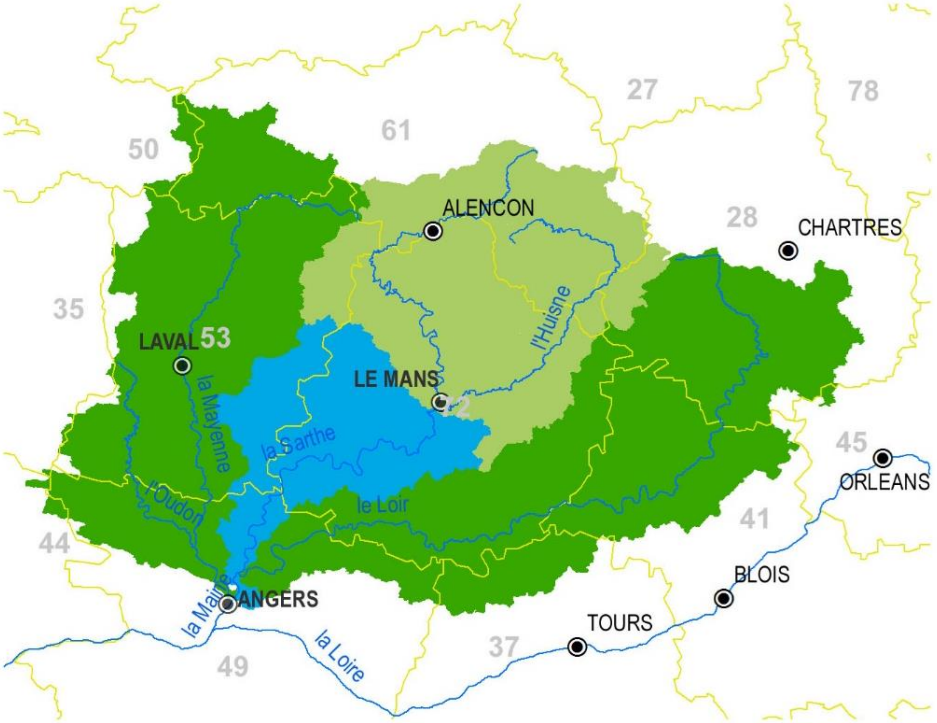

Le bassin versant de la Sarthe Aval comprend la rivière Sarthe et ses affluents, en aval de sa confluence avec l'Huisne au Mans, jusqu'à sa confluence avec la Mayenne en amont d'Angers.

Ensuite, la confluence du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne forme la Maine (basses vallées angevines), d'une longueur de 11 km, qui se jette dans la Loire.

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Les chiffres clés

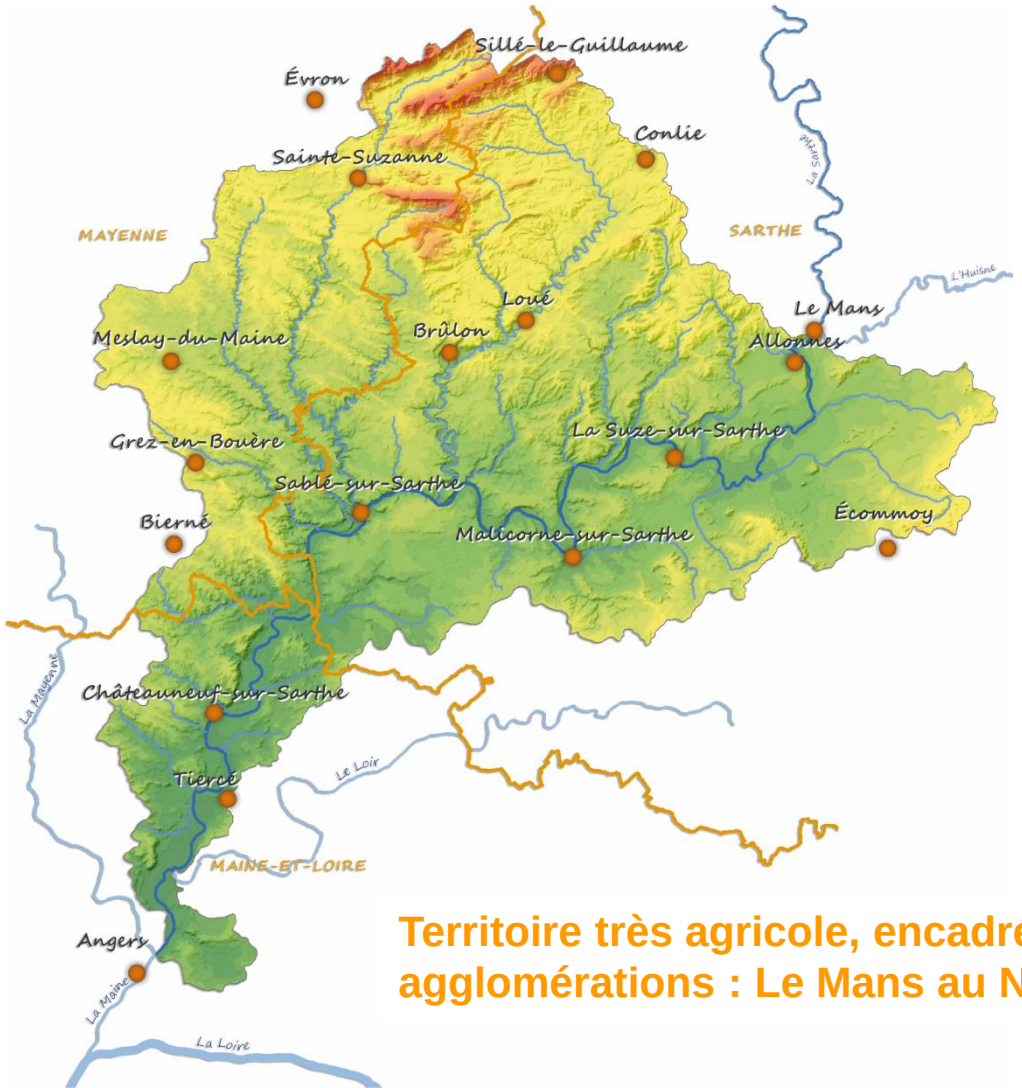

- Plus de 2 200 km de cours d'eau
- La Sarthe navigable : 130 km et 20 écluses
- 180 km² de zones humides
- 1 région : les Pays de la Loire
- 3 départements : la Sarthe, la Mayenne et le Maine-et-Loire
- 192 communes
- Environ 250 000 habitants
- 84 % du territoire en terres agricoles
- 4 % du territoire en zones urbanisées
- 11,6 % du territoire en forêts et milieux semi-naturels (landes et bruyères, fourrés et broussailles).

Territoire très agricole, encadré par 2 importantes agglomérations : Le Mans au Nord et Angers au Sud.

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Les enjeux

Enjeux	Objectifs
Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions	- Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.
Amélioration de la qualité des eaux	- Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation. - Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides. - Garantir la qualité de la ressource en eau potable. - Limiter les micropolluants, substances émergentes.
Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique	- Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique. - Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40 %) - Connaître et maîtrise l'impact des plans d'eau. - Maîtriser le développement des espèces invasives.
Préservation des zones humides	- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides
Gestion équilibrée de la ressource	- Garantir les équilibres besoins/ressources. - Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages. - Respecter les débits d'étiage et les potentialités environnementales
Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement	- Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier. - Développer la culture du risque. - Participer à la réduction de la vulnérabilité.
Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion	

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Les tendances (scénario d'évolution « sans SAGE » du territoire à l'horizon 20-30 ans)

Aspects quantitatifs

Disponibilité de la ressource

- Ressources restant tributaires des conditions hydriques.
- ↗ des besoins (irrigation, eau potable).

Inondations

- ↗ de la fréquence des inondations locales.
- ↗ du ruissellement et arrivée plus rapide des eaux dans le cours d'eau : débordements localisés et soudains.
- Maintien de la vulnérabilité des personnes en secteurs exposés.
- ↗ du nombre d'habitants soumis aux risques.

Etiages

- ↗ par les besoins plus importants en eau, et par le recul des éléments naturels participant à la rétention d'eau.

Qualité des eaux superficielles et souterraines

Pesticides

- ↗ des flux agricoles (développement des surfaces céréalières).
- Maintien des flux d'origine non agricole.

Phosphore

- Maintien voir ↗ des flux liés aux rejets urbains.
- ↗ ponctuelle des pics de concentration.
- ↗ des flux globaux (accentuation des phénomènes d'érosion).

Azote

- Maintien des flux à l'échelle du bassin versant mais possibilités de surconcentrations locales.

Milieux aquatiques et naturels

- ↗ de la perte de ces surfaces vis-à-vis du développement de l'urbanisation.
- ↗ du phénomène d'érosion.
- Colmatage des fonds avec un impact sur le cycle des espèces.
- Maintien des perturbations liées à la présence d'ouvrages sur les cours d'eau.

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Etat écologique des 31 masses d'eau de surface (2013)

- 3 en bon état (Le Palais, la Gée, le Treulon).
- 16 en état moyen.
- 7 en état médiocre.
- 5 en mauvais état (le Roulecrotte, le Mare-Boisseau, le Baraize, le Renom, les Deux Fonts).

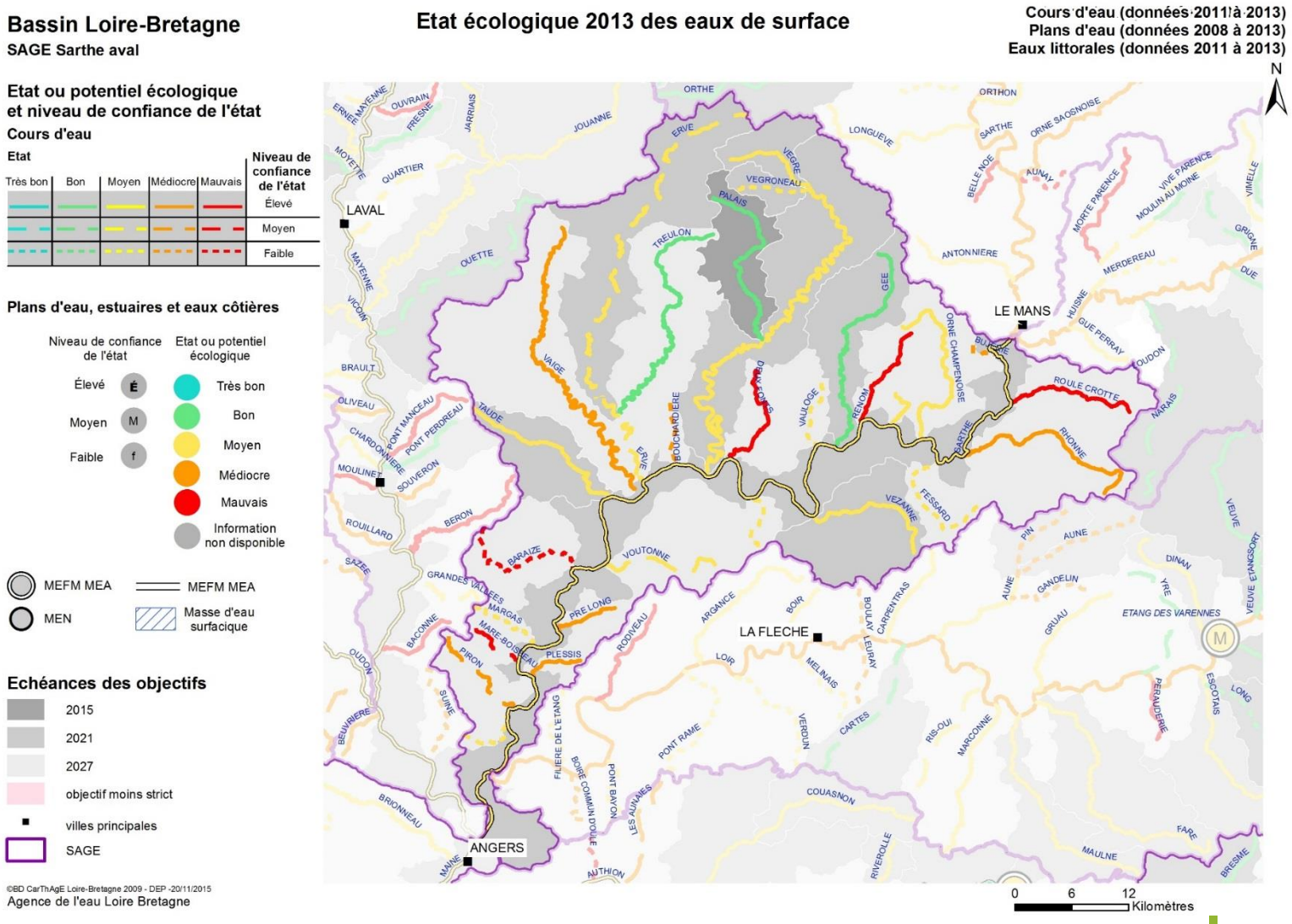

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe : structure porteuse du SAGE

Mise en place par les Conseils généraux 61, 28 et 72 fin 2008. Opérationnelle depuis le 1er janvier 2009

Missions (art. 5 des statuts)

- Assurer la maitrise d'ouvrage des activités des CLE, chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision des SAGE (coordination et animation, faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, aider à la prévention des inondations, agir pour la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides, communiquer, informer et sensibiliser).
- 2 possibilités pouvant être mobilisées à la demande de l'un ou plusieurs de ses membres :
  - Mission ponctuelle pour des études de portée générale.
  - Maîtrise d'ouvrage de travaux (respect du principe de subsidiarité).

Modification des statuts nécessaire

- Une volonté des départements membres (72, 61, 28) de se désengager de l'Institution à échéance du 31 décembre 2017 ➔ transformation statutaire en syndicat mixte pour le 01/01/2018

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe : structure porteuse du SAGE

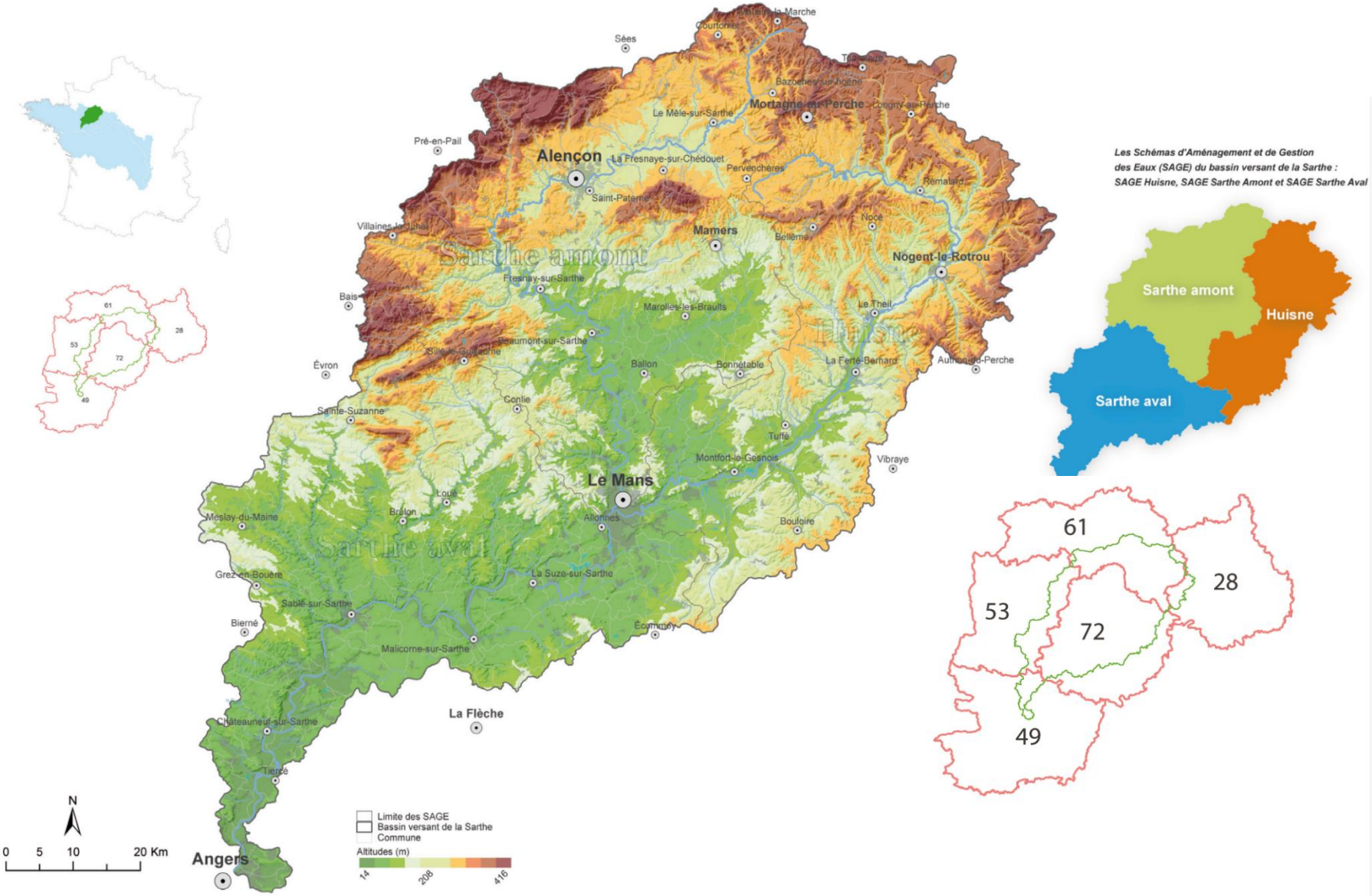

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe : structure porteuse du SAGE

L'organe délibérant

- Un conseil d'administration composé de 6 conseillers départementaux désignés en leur sein :
  - 3 représentants sarthois
    2 représentants ornais
  - 1 représentant d'Eure-et-Loir.

L'équipe technique et administrative : 6 agents

- 3 animateurs de CLE ;
- 1 chargé de mission suivi évaluation des SAGE ;
- 1 animatrice de bassin versant ;
- 1 gestionnaire administrative et comptable.

SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval

Objectifs en 2016

- Définition de la stratégie. Objectif : valider les objectifs du futur SAGE et choisir les moyens de les atteindre parmi les différentes mesures initiées par les acteurs.
- Lancement de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables. Durée : 18 mois, de février 2016 à juillet 2017.
- Rédaction du SAGE. Durée : 8 mois, septembre 2016- avril 2017. Rédaction des documents du SAGE.
- Poursuite la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018.

04/07/2016

État des lieux du bassin versant de la Sarthe aval
Constats

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

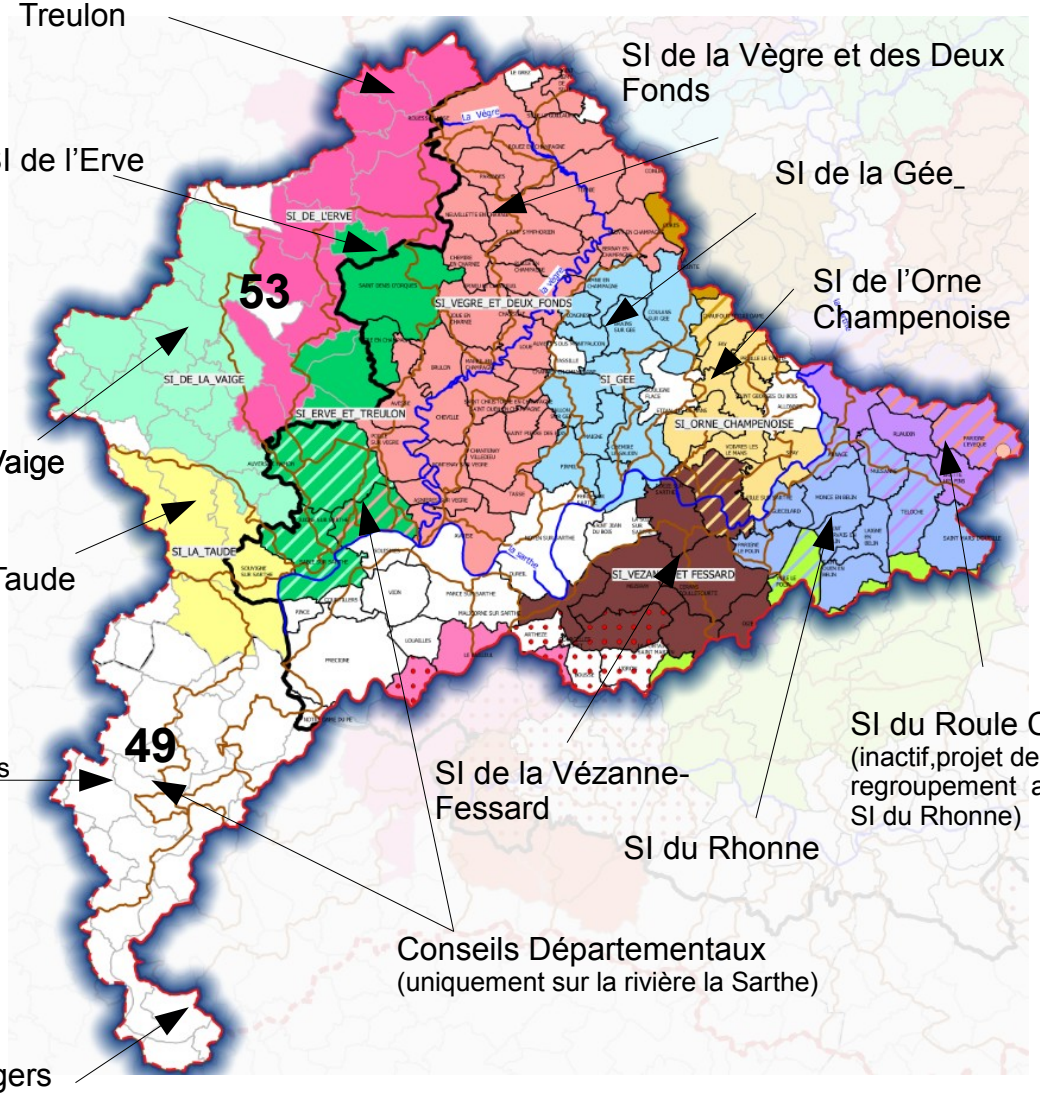

Etat des lieux et constats sur le Bassin versant Sarthe aval (1)

Ensemble du territoire largement couvert par quinze structures actives (à l'exception de 21 communes) avec des mutualisations existantes :

- Syndicat de la Vègre et des Deux Fonds
- Syndicat de la Gée

Mutualisation de moyens techniques

- Syndicat mixte de l'Orne Champenoise
- Syndicat du Rhonne
  + *projet extension sur Syndicat du Roule Crotte*
- Syndicat de la Vézanne – Fessard

Mutualisation de moyens administratifs voire techniques

- Syndicat de l'Erve
- Syndicat de l'Erve et du Treulon
- Syndicat de la Vaige
- Syndicat de la Taude

Mutualisation de moyens administratifs voire techniques

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Etat des lieux et constats sur le Bassin versant Sarthe aval (2)

- SDCI 49

Projet des « basses vallées angevines »

Regroupement des CDC à la confluence de plusieurs bassins sur le département du Maine et Loire :

- Sarthe
- Loir
- Mayenne
- Maine

mutualisation technicien avec Angers Loire Métropole

- Gestion du DPF par les CD 49 et 72

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Propositions d'organisations

Propositions d'organisation : principes

- Pérennisation des structures actuelles : regroupements à des échelles suffisantes, en tenant compte des logiques de sous-bassins versants

- Nécessité d'une certaine proximité pour la maîtrise d'ouvrage des travaux, la gestion des ouvrages de régulation des crues (vannages, ...)

→ efficacité et réactivité

- Complémentarité aménagement de rivières / protection des inondations – à favoriser le portage par la même collectivité

→ efficacité et meilleure lisibilité

Propositions d'organisation

Ces principes amènent à proposer une organisation du territoire à deux niveaux :

- une maîtrise d'ouvrage opérationnelle GEMAPI à une échelle de sous-bassins, pour :
  - une proximité d'intervention
  - assurer la cohérence des acteurs sur GEMA et PI

- une gouvernance à l'échelle à minima du territoire des SAGEs voire de plusieurs SAGEs, pour :
  - gestion globale du risque inondation
  - cohérence des actions en aménagement de rivière entre les différents maîtres d'ouvrage

Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

Regroupements des EPCI-FP en **syndicats mixtes pour l'ensemble des compétences GEMAPI**, à l'exception du territoire de le Mans Métropole qui conserverait la compétence PI :

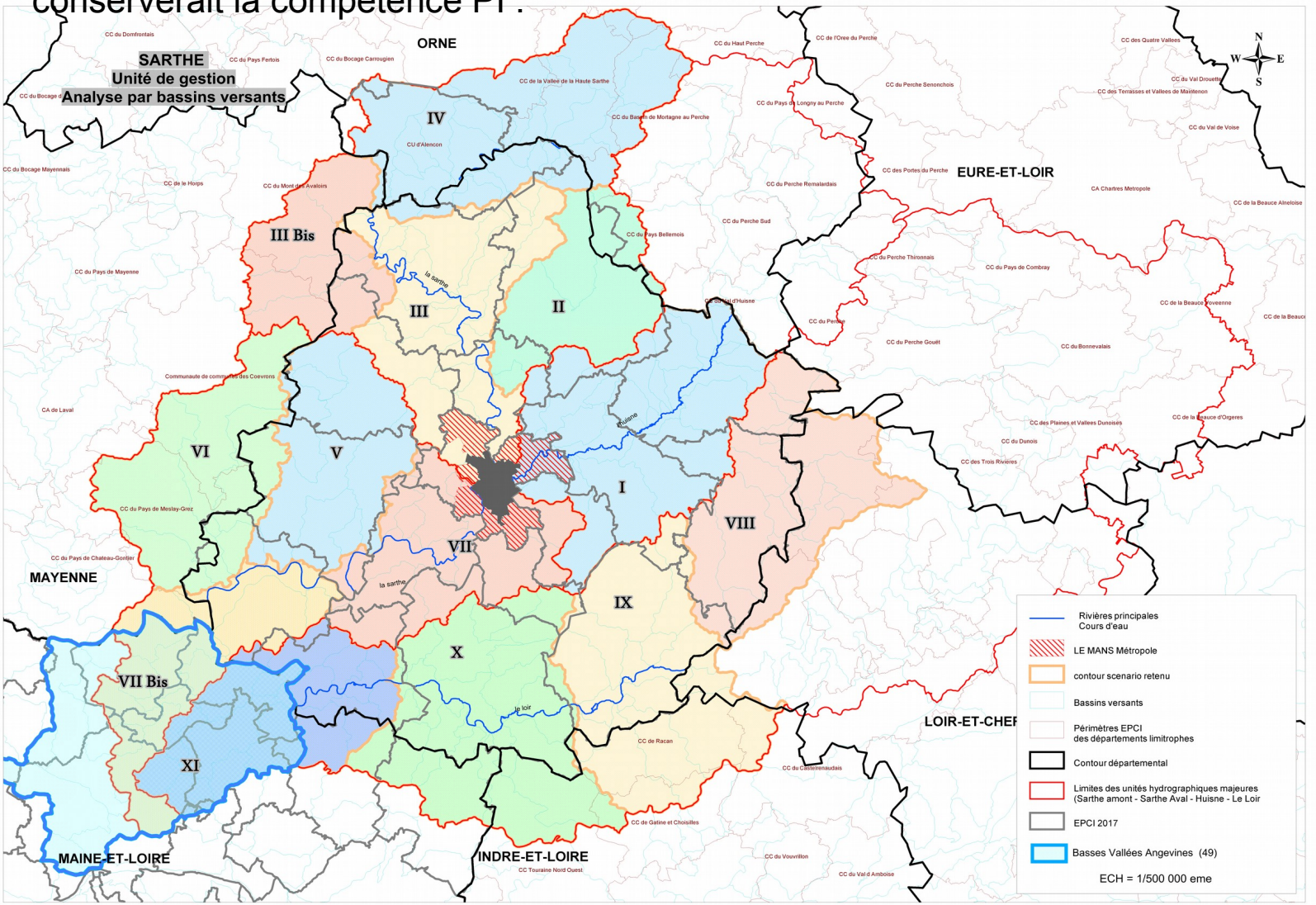

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

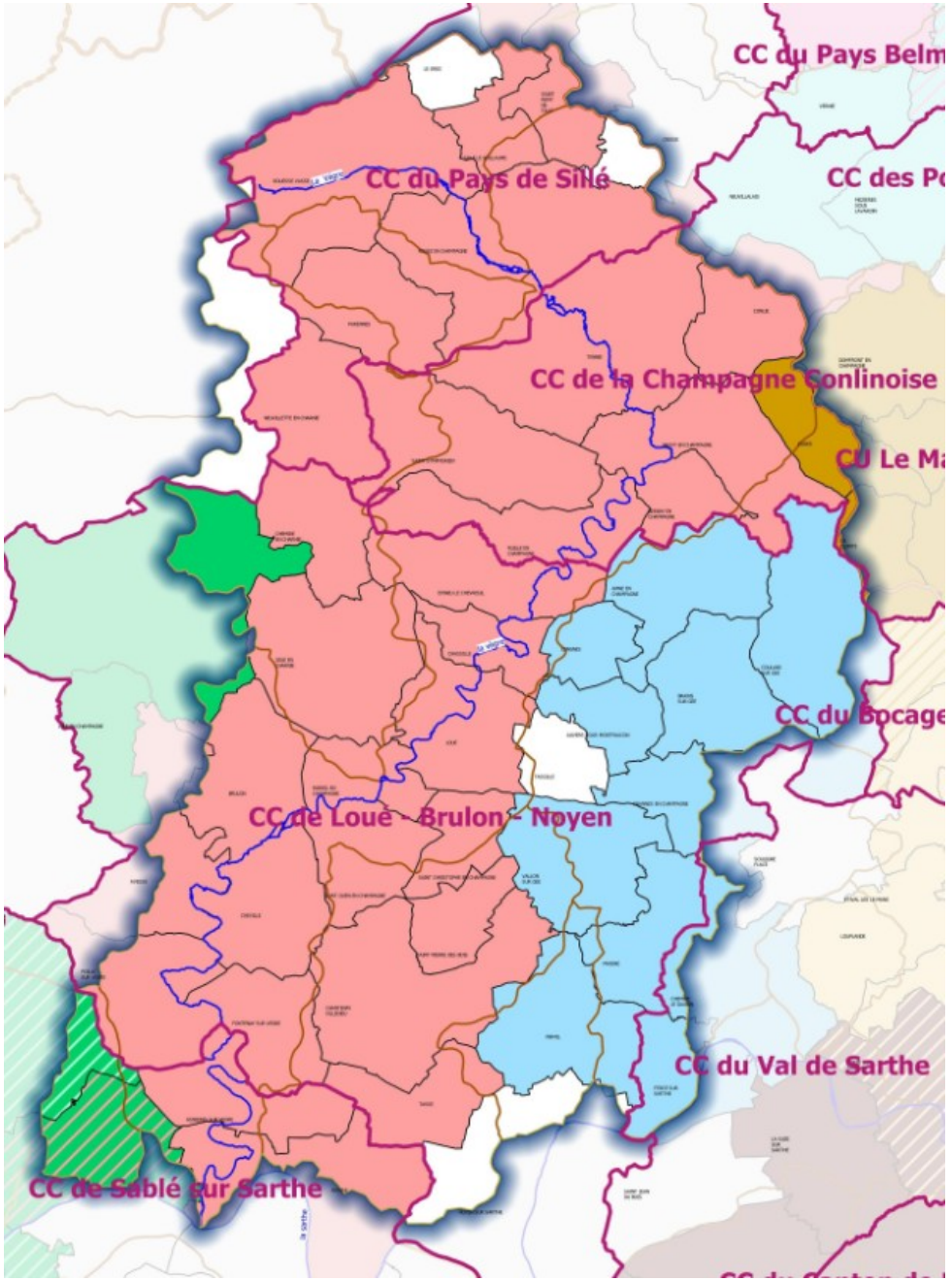

Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

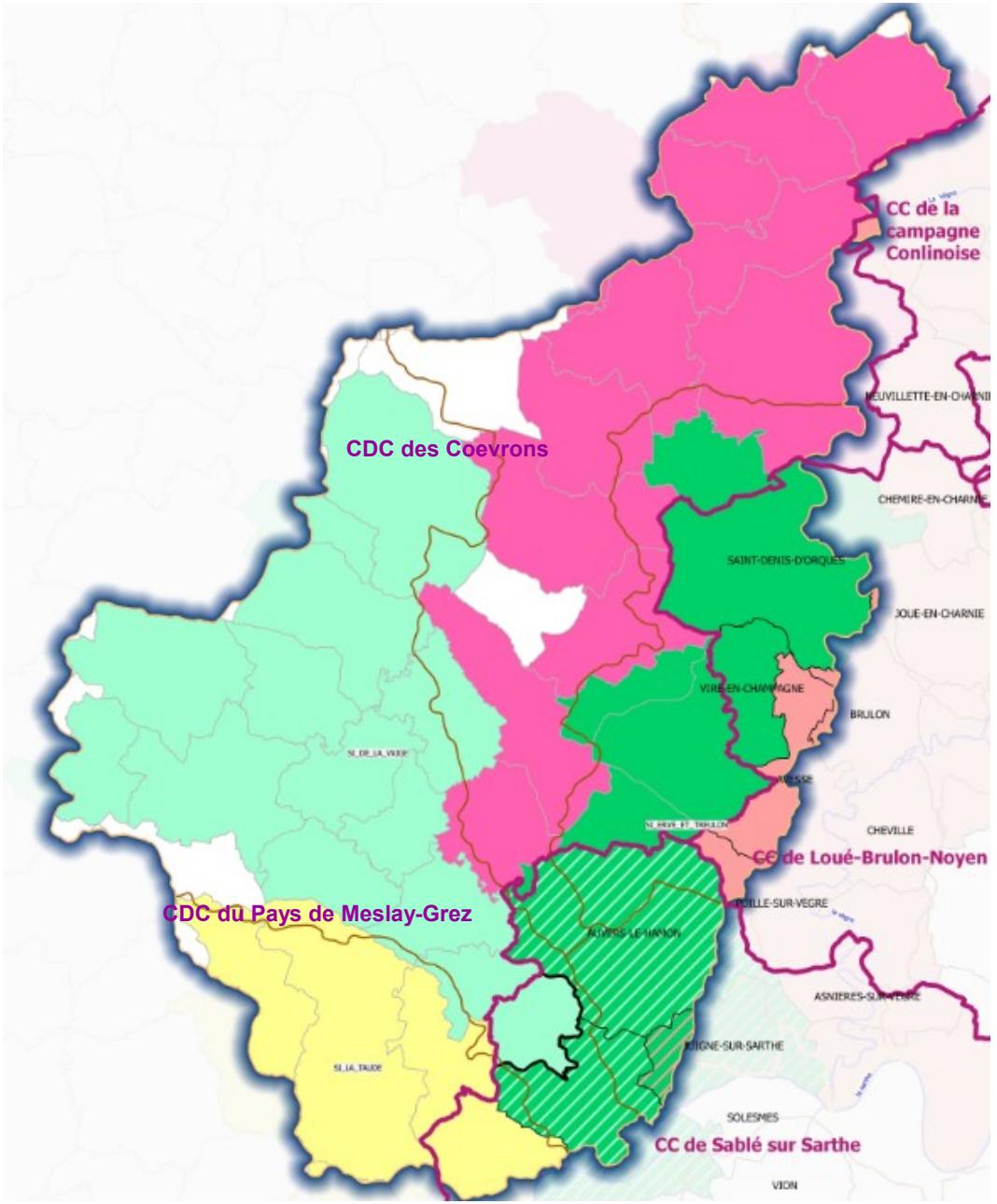

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

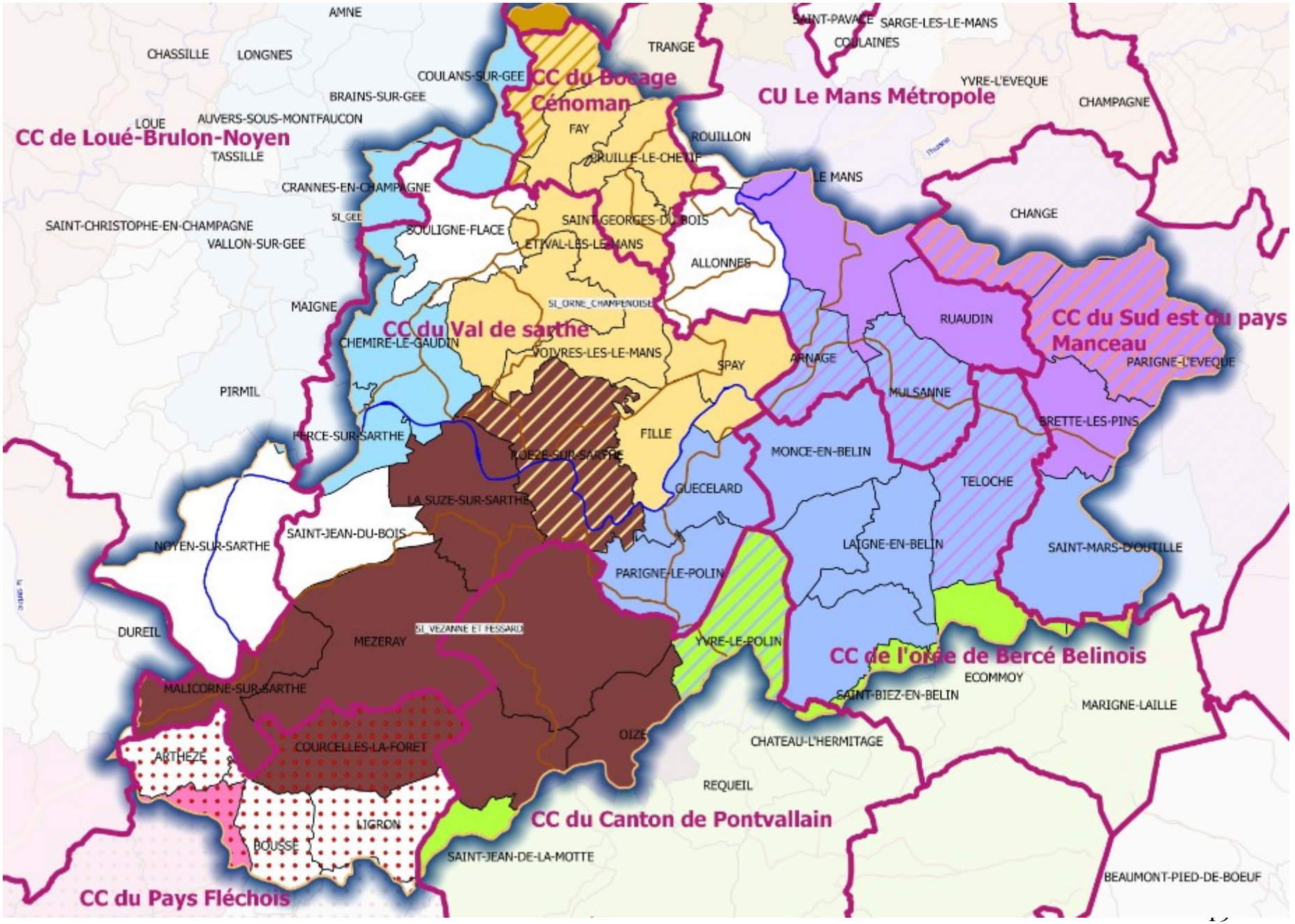

04/07/2016

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

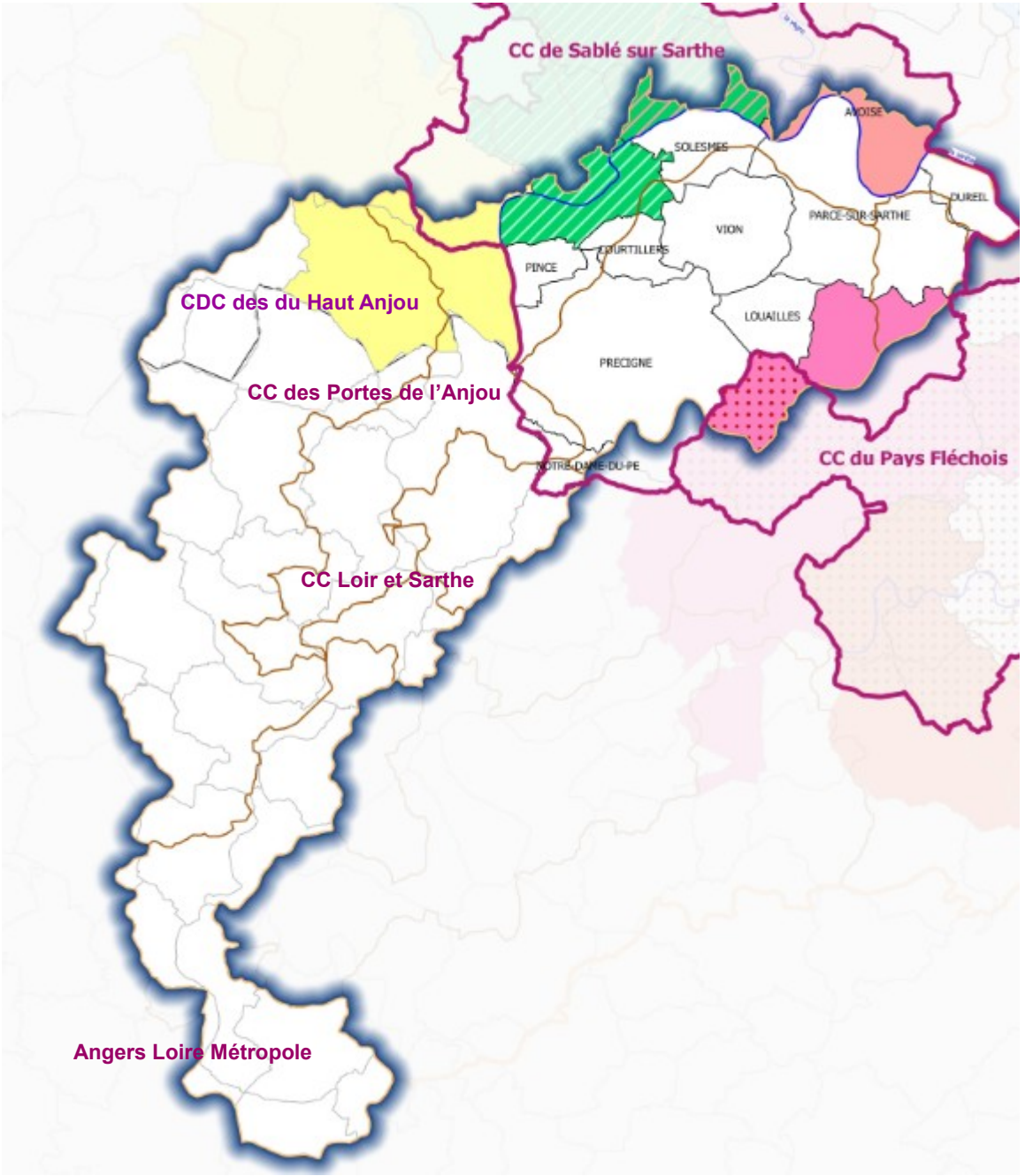

Propositions d'organisation de la gouvernance

A l'échelle de grands bassins :
- Partage des stratégies et mise en cohérence des actions GEMA et PI
- Relations amont-aval
- Planification globale
- Possibilité de mutualisation de compétences notamment techniques
- Possibilité de portage de grands projets d'intérêt général
- Définition des solidarités financières - coordination des moyens financiers

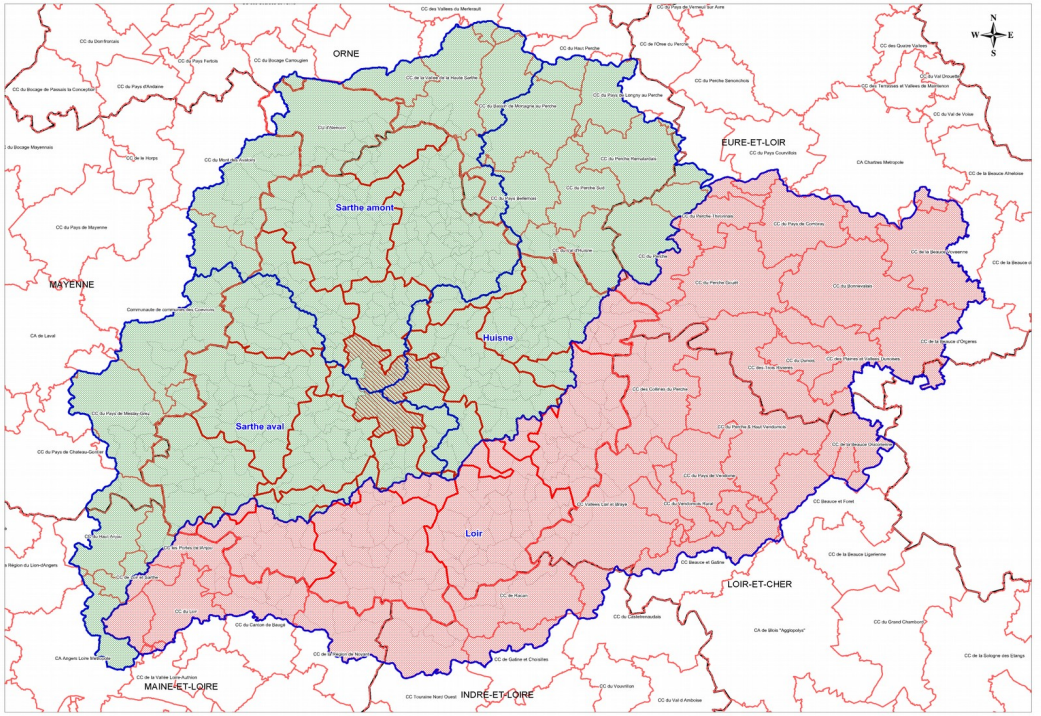

Proposition de :
- la mise en place d'un Syndicat mixte dérivé de l'IIBS sur le territoire des SAGEs de la Sarthe amont, de la Sarthe aval et de l'Huisne
- une intervention de l'Etablissement Public Loire sur le territoire du SAGE du Loir

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Modalités de constitution des syndicats mixtes (1/3)

Pour s'associer en vue d'exercer la compétence GEMAPI, les communautés de communes se regrouperont au sein de syndicats mixtes.

- Choix d' une approche hydrographique : un syndicat mixte – un bassin versant
- Limites des bassins ne correspond pas aux limites des communautés de communes

⇒ **Chaque CDC pourra être amenée à adhérer à plusieurs syndicats mixtes**

- La création de syndicats mixtes se fait **sur la base de l'organisation pré-existant**

- une nécessaire harmonisation des compétences des syndicats existants avant fusion pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Modalités de constitution des syndicats mixtes (2/3)

Une démarche au cas par cas :

Exemple 1

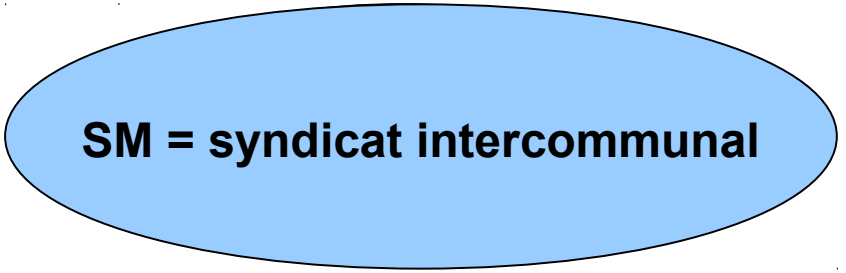

Au 1er janvier 2018 : représentation substitution des communes par leurs communautés de communes.

Exemple 2

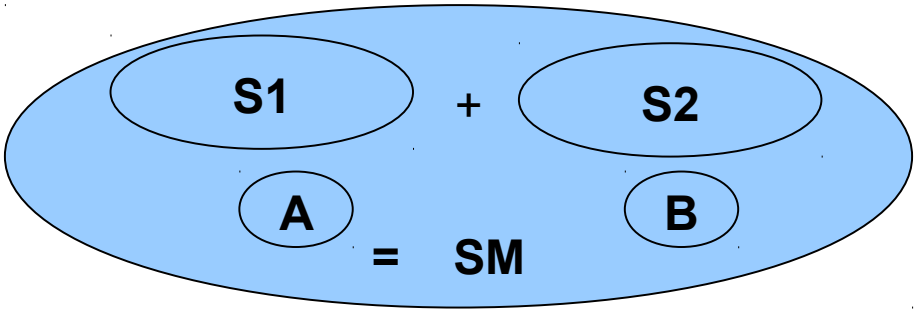

Les syndicats fusionnent, les communautés de communes sont en représentation substitution de leurs communes.

Les communes isolées adhèrent par anticipation au syndicat intercommunal existant, les communautés de communes seront en représentation substitution de leurs communes par la suite.

Suite et échéancier

- transmission des propositions d'organisations par mail aux participants
⇒ **avis avant fin septembre à transmettre à la DDT de la Sarthe avec copie à la DDT du département de la collectivité**

- consultation des CLE
⇒ **avis avant fin septembre à transmettre à la DDT de la Sarthe**

- synthèse des avis
transmission de la synthèse à la CLE et aux départements voisins
et retour vers le groupe de travail CDCI à l'automne 2016

- retour vers la CDCI

- informations fin 2016

- accompagnements sur le territoire pour la mise en place de l'organisation GEMAPI en 2017

Direction départementale des Territoires de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

04/07/2016

Direction
départementale
des Territoires
de la Sarthe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

MERCI DE VOTRE ATTENTION